

## Bail d'un meublé en colocation, separation!

Par danny67200, le 18/02/2011 à 14:08

Bonjour,

j'habite un meublé avec mon ex copine et eyant laisser tomber son travail 1 semaine apres que le bail ai été signé elle refuse de signer la lettre de resiliation de bail qui est commun

ya t il un moyen ou une loi specifique aux meublés pour que je puisse resilier ce bail et partir?

le fait qu'elle n'ai plus de revenus suffisant donne t il motif aux proprietaire pour nous mettre dehors et donc briser le bail?

merci beaucoup pour vos reponse car je ne trouve pas ces informations concernant un bail meublé

cordialement

## Par mimi493, le 18/02/2011 à 18:19

Il suffit d'envoyer votre congé, elle n'a pas à signer (je suppose que vous êtes tous les deux cotitulaires du bail). Le bail continuera avec elle-seule comme locataire.

Mais relisez votre bail pour voir s'il y a une clause de solidarité. Si oui, vous risquez de devoir payer le loyer à sa place même en ne vivant plus là, si elle ne paye plus. Relisez bien la clause pour savoir la durée de votre engagement de caution.